

« Au sein des écoles et des établissements scolaires, tous les personnels, membres de la communauté éducative, participent explicitement ou non, à la construction individuelle, sociale et sexuée des enfants et adolescents. »

[Éducation à la sexualité dans les écoles, les collèges et les lycées](#)

circulaire n° 2003-027 du 17 février 2003

A destination de tous les acteurs de l'éducation à la sexualité, cette lettre est rédigée par des enseignants et des infirmières de l'académie. Elle a pour objectif d'aider tous ceux et celles qui s'investissent dans ce domaine en leur apportant régulièrement des ressources, des outils, des informations institutionnelles et des éclairages scientifiques.

Sommaire

1. **Éditorial**
 2. **Les intervenants externes**
 3. **La constitution d'un réseau de personnels-ressource**
 4. **Des outils de réflexion**
-

1. Éditorial

Engagement de la convention interministérielle pour l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes dans le système éducatif, **l'éducation à la sexualité** est un appui pour développer l'égalité entre les sexes et l'accès à la contraception. Enjeu important de notre académie, elle est portée depuis plusieurs années par un groupe de travail constitué d'enseignants de SVT et d'infirmières, structuré autour d'un IA-IPR et de l'infirmière conseillère technique du rectorat. Sous l'impulsion de la DGESCO et suite à un premier séminaire national en avril 2013, il est apparu souhaitable de réactiver un comité de pilotage. En 2014, le comité de pilotage de l'éducation à la sexualité a été formellement installé, avec établissement d'une feuille de route par Mme la Rectrice Florence Robine. Ce comité émane du groupe académique qui travaillait jusque-là de façon plus informelle.

L'action du groupe se décompose aujourd'hui en trois axes principaux, fixés par le comité de pilotage :

- assurer un lien entre tous les personnels impliqués dans l'éducation à la sexualité, au travers d'outils de communication comme cette présente lettre ou des outils numériques à développer
- offrir une formation à destination de tous les personnels grâce à des actions adaptées (stages PAF, interventions en formation, etc.) et à la mise à dispositions de ressources ;
- recenser, les actions locales et créer, progressivement, un maillage d'acteurs de terrain pouvant jouer le rôle de personnels-ressource.

Ce groupe est aujourd'hui constitué de personnels d'inspection de disciplines diverses (EVS, SVT, histoire et géographie...), de chefs d'établissement, de personnels de santé et d'enseignants de différentes disciplines. Il travaille en jonction avec le groupe égalité filles-garçons, dans la mesure où ces deux thématiques ne peuvent se concevoir isolément, de façon à établir un travail cohérent.

2. Les intervenants externes

Nous avons eu l'occasion de traiter à différentes reprises des intervenants externes. Le groupe de réflexion a poursuivi son travail, notamment en rencontrant des associations et en commençant à les référencer.

A ce stade, il semble intéressant de faire un rappel sur l'esprit et le cadre de la collaboration entre l'école et les intervenants externes.

Le travail avec les intervenants externes

L'esprit de notre travail est indiqué par la circulaire de 2003 (n° 2003-027 du 17 février 2003), qui doit toujours nous servir de référence. Plus précisément, les relations avec les partenaires y sont traitées au chapitre III.

Il y a quatre raisons fondamentales d'entamer une collaboration avec un partenaire externe :

- faire découvrir les ressources locales aux élèves, que ce soit de façon matérielle (par une visite dans les locaux de PMI, de centres de planning, etc.) ou humaine (par la rencontre, sur place ou dans l'établissement, des personnels externes concernés) ;
- faire appel à des compétences ou à des ressources (humaines ou matérielles) inexistantes à l'école : il peut s'agir du traitement de sujets non maîtrisés par l'équipe éducative (de façon constitutive ou si l'équipe est en attente ou en cours de formation) ou bien de l'utilisation de modes d'interventions à compétences spécifiques non maîtrisables par les membres de l'équipe éducative (théâtre forum, etc.) ;

- faire appel à des associations qui assurent la transmission d'un outil et des compétences nécessaires à l'utilisation de cet outil, dans le but de parvenir à l'autonomie des équipes ;
- parvenir à se rapprocher, le plus possible, de l'objectif des trois séances d'éducation à la sexualité, par an et par niveau, prescrites par la loi de 2001 relative à la contraception d'urgence ; dans ce cadre, l'appel à des intervenants externes permet aux personnels de trouver un soutien pour aborder ce sujet complexe qu'il est impératif de traiter.

La mise en œuvre des actions avec les partenaires externes

Nos textes nous permettent également de poser deux règles intangibles dans nos relations avec les partenaires externes :

- « *(les) interventions, qui s'inscrivent dans le cadre du projet d'école ou d'établissement, devront s'insérer dans la programmation et la progression définie par l'équipe éducative en charge des séances ... à la demande du chef d'établissement, en accord avec l'équipe en charge de l'éducation à la sexualité...* »

L'équipe éducative conserve la maîtrise du contenu des interventions : il convient de définir (comme pour toute séance) un but clair et précis, puis d'entamer une discussion avec le partenaire externe pour déterminer les moyens à mettre en œuvre pour y parvenir. Une concertation souple doit permettre, dans tous les cas, de trouver un terrain d'entente au préalable, qui permette à toutes les parties d'y trouver motivation et satisfaction, mais, dans le cas contraire, l'intervention ne peut (et ne doit) pas avoir lieu. Ce point doit s'appliquer également pour des interventions « clefs-en-main », proposées par des institutions territoriales (commune, département), pour lesquelles le fait de demander une rencontre avec les responsables, devrait être une démarche systématique.

- « *(les séances) se déroulent en présence et sous la responsabilité pédagogique ... d'un membre de (l') équipe (éducative), afin d'assurer la continuité de la relation éducative, l'accompagnement, le suivi et l'évaluation des actions.* »

Il est donc clair que les membres des équipes scolaires restent responsables des élèves, en toute circonstance. Ils doivent rester présents, quelle que soit la demande des intervenants externes. Ceux-ci peuvent être rassurés (toujours par discussion préalable) que l'attitude de l'accompagnateur sera conforme à leur souhait de travail, mais également que les élèves ne se formalisent pas de la présence de l'enseignant et ne modifient pas particulièrement leur comportement dans ce cas.

- Enfin, il est stipulé que les partenaires doivent être agréés. Sur ce point, les principes évoluent, notamment pour ce qui est des procédures de référencement et d'agrément. Notre groupe de réflexion participe à ce travail d'amélioration. Un document de synthèse sur les agréments est d'ores et déjà disponible dans la nouvelle rubrique consacrée à l'éducation à la sexualité sur le site académique de SVT, détaillant les méthodes de référencement et une mise à jour de la liste de ces agréments.

<http://svt.ac-creteil.fr/?-Education-a-la-sante-et-a-la-> (lien hypertexte)

La [charte académique](#) (lien hypertexte) des intervenants extérieurs, que nous vous avons présentée lors d'une précédente lettre est également reprise dans cet espace.

Les associations rencontrées

Dans le cadre de ses réunions de travail, le groupe de réflexion à l'éducation à la sexualité a rencontré une première série de partenaires externes, dont nous ferons une présentation complète sur une page de notre futur site en préparation.

Par ailleurs, nous sommes à l'écoute de toute information complémentaire provenant de vos expériences, qui complétera notre liste d'intervenants ou bien nous donnera de précieuses indications qualitatives concernant le travail effectué sur le terrain par les associations.

Liste des partenaires agréés

Au niveau national :

<http://www.education.gouv.fr/cid21129/les-associations-agreees-et-ou-subventionnees-par-l-education-nationale.html> (lien hypertexte)

Peuvent se rajouter quelques associations au niveau académique que l'on retrouve sur le site de l'académie de Créteil dans l'onglet "partenaires".

3. La constitution d'un réseau de personnes-ressource

Nos rencontres, au gré des stages ou des visites de terrain, nous ont permis de découvrir des actions de grande qualité, menées par des personnels relativement isolés. Il y a donc une absence de remontée d'information, ce qui empêche de référencer ces actions et, de plus, ne permet pas leur mise en valeur et leur partage.

Par ailleurs, d'autres personnes semblent gênées dans la mise en place d'actions par un manque de connaissances ou de compétences, sans savoir vers qui se tourner pour les aider à agir.

Il y a donc, pour le moment, un déficit de communication, dans les deux sens, qui pourra être réglé par la création d'un maillage de personnes-ressource. Ceux-ci pourront aider à la mise en place d'actions et, dans l'autre sens, faciliter la remontée d'informations sur les pratiques et les relations avec les intervenants externes. Ces personnels-ressource agiront à un niveau local et limité, avec des tâches clairement définies par une lettre de mission qui leur sera confiée.

Des personnels volontaires ont été rencontrés dans les stages du plan académique de formation, organisés par les membres du groupe de réflexion et le maillage s'étoffera progressivement. Les personnes intéressées peuvent aussi nous contacter indépendamment des stages.

Une rencontre de travail et de formation sera organisée tous les ans, celle programmée cette année permettra de préparer la lettre de mission et de rencontrer des partenaires externes.

Nous tiendrons informés les établissements, dès que le réseau sera opérationnel.

4. Des outils de réflexion et de formation

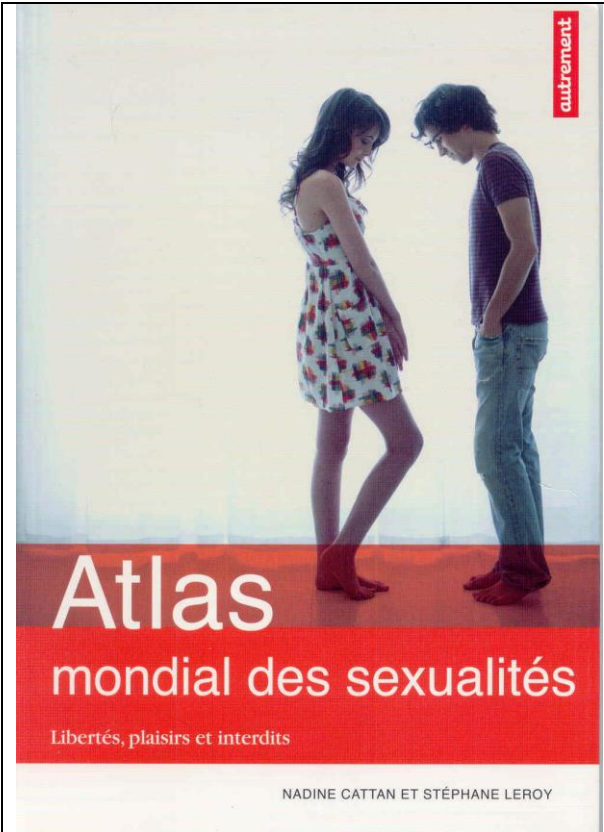
Un parcours numérique de formation

Dans une optique d'auto-formation, il est intéressant de suivre le parcours à l'adresse :

<https://magistere.education.fr/ac-creteil//index.php> (lien hypertexte)

Il faut se connecter par arena avec une adresse mail académique, puis cliquer en bas sur ESENER puis choisir « parcours en autoformation »

Des livres

	<p>Atlas Mondial des sexualités Libertés, plaisirs et interdits</p> <p>Nadine CATTAN et Stéphanie Leroy Editions Autrement Collection Atlas/Monde</p> <p>Cet ouvrage s'articule autour de 5 chapitres :</p> <ul style="list-style-type: none">- Sexualités autorisées- Le couple dans tous ses états- L'industrie, l'argent et le sexe- Violences autour du sexe- La ville refuge des sexualités minoritaires <p>Pour chaque chapitre, plusieurs thématiques sont abordées avec des textes courts et précis, richement illustrés de cartes, mais aussi de graphiques, diagrammes etc. ...</p> <p>A la fin de chaque chapitre, une synthèse est proposée sous forme de texte et elle est également illustrée.</p> <p>Certaines ressources documentaires peuvent être utilisées comme support pour nourrir la réflexion utilisée dans le cadre de l'éducation à la sexualité, l'égalité filles garçons et la lutte contre l'homophobie, dans le cadre de cours de SVT, géographie, SES, méthodologie (lecture de cartes, graphiques etc. ...) dans le cadre de l'accompagnement personnalisé.</p>
--	---

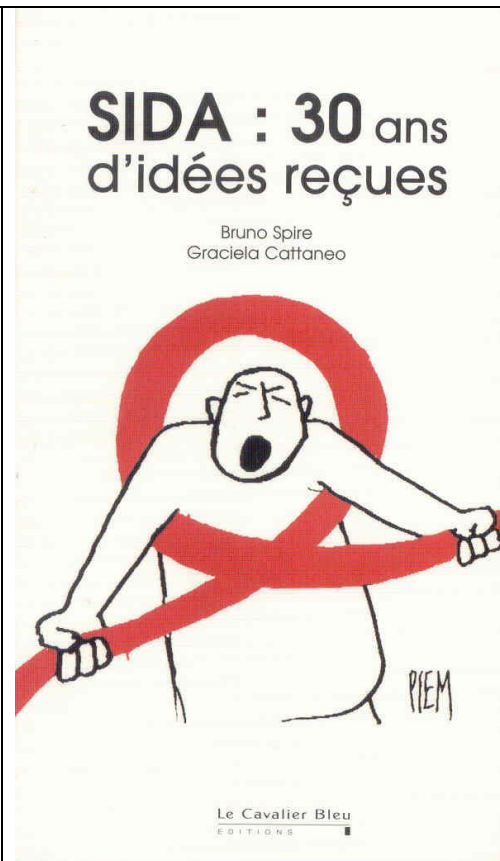
Sida : 30 ans d'idées reçues

Bruno Spire
Graciela Cattaneo
Editions : Le Cavalier bleu

Deux membre d'AIDES, Bruno Spire , médecin et chercheur à l'INSERM et Graciela Cattaneo, psychologue, proposent 17 idées reçues sur le SIDA. Ces idées reçues sont regroupées autour de 4 chapitres :

- Origine et épidémiologie
Ex : « le SIDA a été transmis du singe à l'homme »
- Mode de transmission et prévention
Ex : « l'épidémie se féminise »
- Vivre avec le SIDA et son traitement
Ex : « un séropositif n'a plus de vie sexuelle »
- L'impact du SIDA dans la société
Ex : « le SIDA met en lumière certains tabous de la société »

Les réponses apportées sont claires, précises et documentées ; ce type d'ouvrage peut vous permettre d'actualiser vos connaissances pour pouvoir faire face à des questions d'élèves, mais il peut aussi trouver sa place dans un CDI.



Des sites internet incontournables

- <http://www.inpes.sante.fr/>
- <http://www.lecrips-idf.net/>

et pour sortir de l'hexagone, 2 sites de nos voisins belges :

- <http://www.yapaka.be/> : Yapaka est [un programme de prévention de la maltraitance](#) (lien hypertexte) à l'initiative du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles de Belgique mis en place en 2006. Il offre de nombreuses pistes de réflexion autour de l'enfant, l'adolescent et les parents grâce à des vidéos de professionnels, des livres en téléchargement gratuit, des outils. La sexualité est l'un des thèmes abordés.

- <http://www.pipsa.be/> : Le site PIPSA vous propose une collection d'outils pédagogiques utiles en promotion de la santé

Les auteurs :

Mme BENEDECT Françoise, Infirmière conseillère technique auprès du recteur
M. BOULANGE Antoine, enseignant de SVT (Institut EPIN, VITRY SUR SEINE)
Mme PONS Sophie, IA-IPR de SVT
M. PELLESCI Marc, enseignant de SVT (lycée Louise Michel, BOBIGNY)
Mme ROBIN Cécile, enseignante de SVT (lycée Condorcet, SAINT MAUR DES FOSSES)
Mme RONDET Sylviane, infirmière (Seine et Marne)